

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Atelier de jour

2023 - 2027



# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION

### VALEURS ET IDENTITÉ 4

Présentation de l'association 4

Valeurs associatives 5

### LE SERVICE ET LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES 6

Les caractéristiques des personnes accompagnées 6

Les missions légales et réglementaires 8

La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques 9

Les orientations du schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 et des politiques publiques 9

### LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES 10

Les ressources organisationnelles et humaines 10

Les outils et la dynamique du travail d'équipe 12

La démarche qualité sécurité 16

## AUJOURD'HUI ET DEMAIN

### LES BESOINS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE 18

Les besoins d'accompagnement 18

Les moyens mis en œuvre - les réponses aux besoins identifiés 19

### LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT 24

L'accueil et l'admission 24

La personnalisation de l'accompagnement 25

### TENDANCES ET ORIENTATIONS 31

Les tendances : l'évolution des profils 31

### Atelier de jour (ATJ)

Impasse Voltaire

76580 Yainville

Tél 02 35 33 02 91

# AVANT PROPOS

Le projet d'établissement ou service s'appuie sur le projet associatif de l'organisme gestionnaire.

Il constitue un texte de référence dont la finalité principale est de clarifier le positionnement institutionnel de l'établissement ou service, de donner des repères aux professionnels et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble à travers son plan d'action.

Cette nouvelle version du projet d'établissement prend appui sur l'évolution des politiques sociales en pleine mutation. Elle réinterroge autant les principes d'intervention, que les modalités d'accompagnement, les modes organisationnels et managériaux.

Cette évolution se fonde sur la priorité accordée aux notions de parcours, d'inclusion, de proximité, de coordination, de coopération, d'efficacité et de contractualisation avec les personnes accompagnées en situation de handicap. Elle implique plus de réactivité, de modularité, de diversité dans les réponses, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité dans les parcours.

Ce projet, à partir de l'état des lieux des besoins repérés et en appui des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles, définit les objectifs en matière de qualité du service rendu des prestations. Il précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. En lien avec l'évolution des politiques sociales, il souligne l'importance de la coordination, la coopération et l'évaluation des actions menées. Enfin, il dégager des objectifs d'amélioration à travers un plan d'action pour les 5 ans à venir.

Il est le fruit d'une réflexion collective et d'échanges qui ont mobilisé l'équipe sur l'année écoulée. Différents temps de travail ont été investis pour réaliser l'état des lieux de l'existant, identifier les besoins et dégager des orientations pour la **période 2023-2027**. Les personnes accompagnées ont contribué à la réflexion à travers la réunion annuelle et les espaces de participation mobilisés notamment concernant les activités collectives, la mobilité/transport et la dynamique du projet personnalisé.

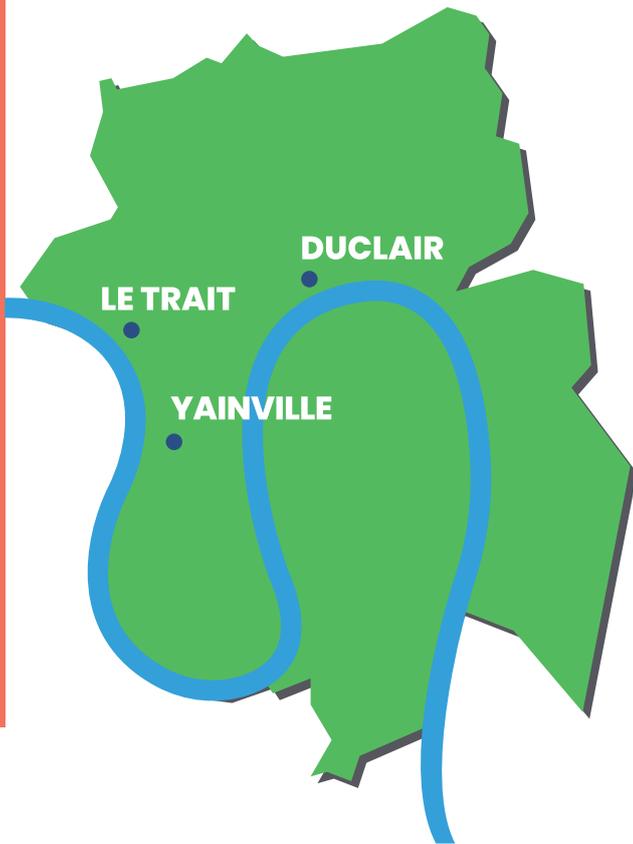
Couverture : L'art comme trait d'union à la reprise des relations sociales. Tableau réalisé à l'atelier de jour au cours d'un atelier artistique après le confinement.

« Une société inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre mais celui d'exister. »

C. GAROU - Anthropologue

# VALEURS ET IDENTITÉ

## Présentation de l'association



L'ESSOR est une association loi 1901 à but non lucratif. Fondée en 1965 à l'initiative d'un groupe de parents militants pour favoriser l'éducation, l'épanouissement, la citoyenneté et l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de déficience intellectuelle.

Elle compte aujourd'hui cinq établissements et service. La Direction Générale, le pôle administratif et l'accueil se situent Chemin du marais, au Trait.

Les cinq établissements et structure sont quant à eux implantés sur trois communes différentes :

**Le Trait, Yainville et Duclair.**

ÉTABLISSEMENT	SECTEUR D'INTERVENTION	LIEU	NOMBRE DE PLACES
IME	Secteur enfant	Le Trait	70
ESAT	Secteur adulte	Le Trait	75
SAVS	Secteur adulte	Le Trait	30
Atelier de jour	Secteur adulte	Yainville	27
Foyer d'hébergement	Secteur adulte	Duclair	30

En décembre 2022, l'association c'est...

- Accompagne **243** enfants, adolescents et adultes sur **5** lieux différents,
- Gère **238** prises en charge,
- Emploie **84** salariés.\*

\*(cf annexe 1 : organigramme général)



## Valeurs associatives

L'ESSOR inscrit son action dans le respect de valeurs partagées qui prennent appui sur l'histoire et les références théoriques et humaines impulsées par les fondateurs :

- Le respect de la personne dans toutes ses composantes humaines :
- Dignité, identité, droit à la différence, autonomie... fondé sur le respect des droits fondamentaux.
- La non-discrimination afin d'accueillir les enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap mental dans un cadre respectueux de la personne, de son histoire et de son avenir.
- La citoyenneté, avec l'accès égal pour tous aux structures de droit commun et la reconnaissance de droits et devoirs résultants de la participation à une communauté.

- Le droit à la compensation au moyen d'aides humaines, techniques, financières.
- La solidarité, par la mise en œuvre d'un accompagnement adapté pour tous favorisant le libre choix.
- Le développement et la diversification de l'offre de service afin de répondre aux besoins de personnes sans solution adaptée en valorisant les modes d'aide et d'accompagnement dans le milieu ordinaire de vie sociale.
- Le développement de la vie associative, de l'engagement militant des familles et de la solidarité entre elles.

L'association reste attentive à l'évolution des politiques sociales et s'inscrit avec engagement dans la dynamique inclusive des personnes accompagnées.

Elle veille à la participation et à l'expression tant individuelle que collective au sein des établissements. Les Conseils à la Vie sociale en sont une illustration et compte parmi leurs membres des représentants de l'Association.

La garantie des droits, en référence au cadre réglementaire et aux valeurs portées par l'Association, prend appui sur les 7 outils contractuels qui servent de référence pour guider l'action.

**1** ● La charte des droits et des libertés de la personne accueillie \*

**2** ● Le projet institutionnel

**3** ● Le contrat de séjour ou Document Individuel de prise en charge (DIPC)

**4** ● Le livret d'accueil

**5** ● Le règlement de fonctionnement

**6** ● Le Conseil à la vie Sociale

**7** ● Le recours à la personne qualifiée sur la liste établie

L'Association s'est fixée **6 objectifs prioritaires** à mener durant la période de 2020 à 2024 :

- Se mobiliser pour de nouvelles réponses face à de nouveaux besoins dans une logique de parcours sans rupture et inclusif (parcours scolaire, vie dans la cité, habitat inclusif...).
- Poursuivre la réflexion sur le vieillissement à partir de situations observées dans les établissements et service.
- Assurer le développement et la pérennité de la vie associative par la communication interne et externe.

- Valoriser la triple expertise «bénéficiaire - proche - professionnel» et développer la communication entre ces parties prenantes.
- Soutenir le libre choix dans le cadre d'un accompagnement global en favorisant l'autonomie.
- Adapter l'organisation aux enjeux sociétaux et notamment au virage numérique.

# LE SERVICE ET LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'atelier de jour, créé en mai 1990, accueille aujourd'hui 33 personnes en situation de handicap pour un agrément de 32 ETP<sup>1</sup>. En effet, compte tenu de l'évolution des besoins des personnes accueillies (pathologies psychiques, fatigabilité de certaines personnes et des conséquences, épilepsie non stabilisée...) un aménagement des temps peut être mis en place (temps partiels).

Il est placé sous l'autorité du conseil départemental. Son équipe est composée de 7 professionnels (6 professionnels éducatif et un professionnel psychologue).

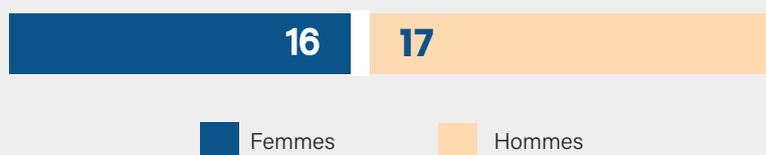


L'Atelier de Jour est situé en lisière de forêt sur la commune de Yainville. Un arrêt FILO'R est situé à ses portes.

## Les caractéristiques des personnes accompagnées

27 personnes étaient accompagnées en 2018 pour un agrément de 26 places contre 33 en début d'année 2022 pour un agrément de 32 places. La réhabilitation et l'agrandissement des locaux a permis une extension d'accueil de 6 places.

### PROPORTION FEMMES/HOMMES

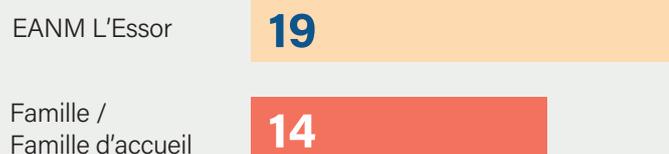


L'étude a été effectuée en tout début d'année 2022. Bien qu'indicative en fonction des mouvements (sorties, admissions), l'augmentation du nombre des personnes accueillies n'a pas modifié significativement la proportion homme/femme qui reste équilibrée.

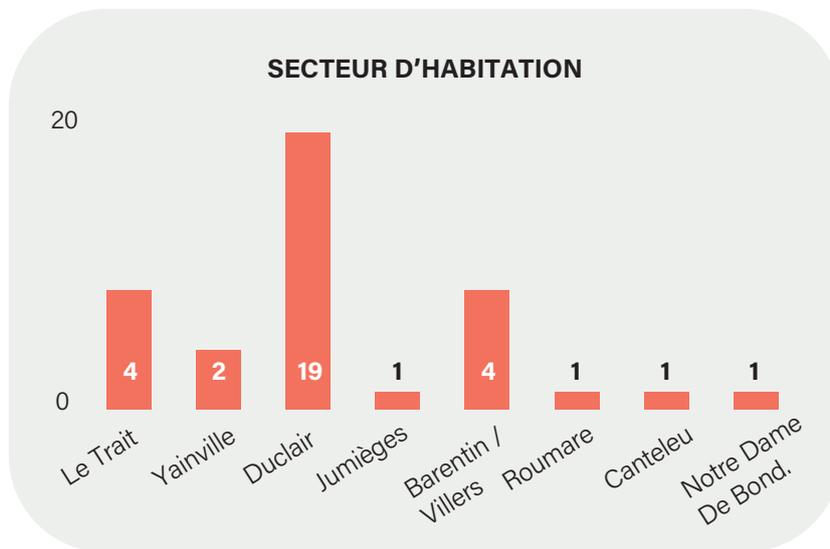
On note une augmentation du nombre de personnes accueillies qui vivent au domicile familial.

Cela s'explique par l'admission de jeunes externes lors de l'extension du nombre de places de l'Atelier de Jour et de la transformation de l'offre de 7 places du foyer d'hébergement en EANM Accueil de jour.

### HABITATION FOYER / FAMILLE



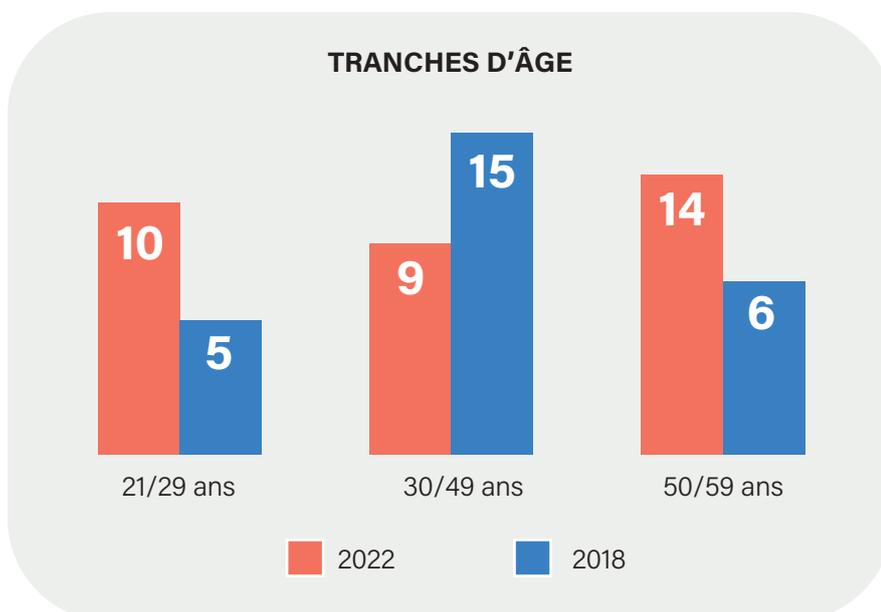
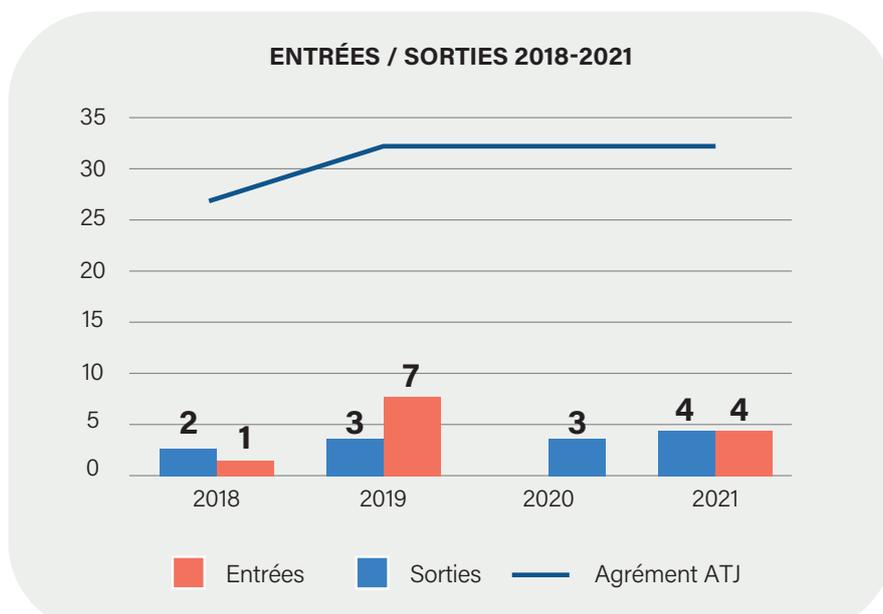
<sup>1</sup> ETP : Equivalent Temps Plein



Ces 2 faits marquants au cours du Projet d'Établissement 2018-2022 ont donc donné lieu à du mouvement dans les effectifs (sorties et admissions).

Malgré ces mouvements, la moyenne d'âge est sensiblement la même : 41 ans début 2022 pour 42 ans en 2018. A noter : l'admission de 4 personnes (46 ans en moyenne) auparavant accompagnées par le FOA (Foyer Occupationnel pour Adultes) Les Fougères et qui ont fait le choix de venir à l'Atelier de Jour L'ESSOR à l'occasion de l'extension du nombre de places explique cette moyenne quasi similaire.

Par contre cela a fait chuter la durée moyenne d'accompagnement **de 23 ans à 13 ans.**



L'accompagnement de l'Atelier de Jour fait partie d'un parcours de vie et n'est pas une fin en soi. En fonction du projet de chacun, cet accompagnement est plus ou moins long.

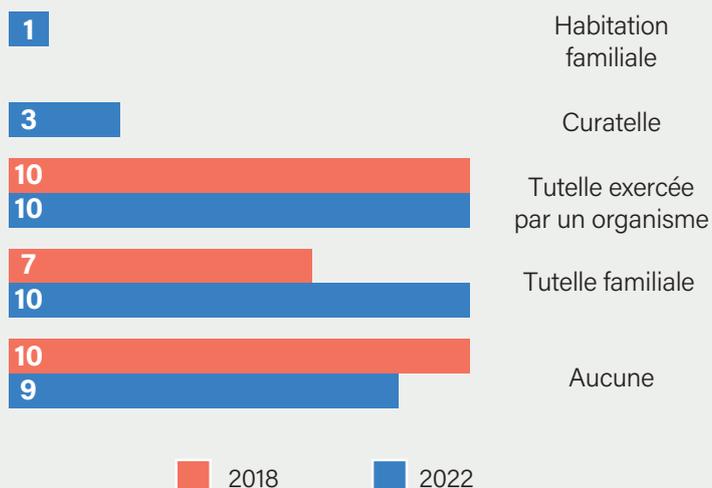
Tout au long du passage d'une personne à l'Atelier de Jour, la pertinence de maintenir cet accompagnement est réinterrogée, au moment du renouvellement de notification d'accueil auprès de la MDPH mais aussi chaque année lors du projet personnalisé de chacun.

L'augmentation progressive du nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection est une tendance remarquable depuis quelques années.

Malgré tout, le travail d'information auprès des personnes accompagnées est à poursuivre afin que chacun puisse choisir, dans la mesure du possible et en fonction de ses besoins, d'être protégé ou pas.

Cela fait également partie des discussions avec les familles (information, accompagnement).

## MESURES DE PROTECTION



Il est à souligner la **modification significative de la répartition des tranches d'âge**. En effet, bien que la moyenne d'âge se maintienne, la proportion des **moins de 30 ans a doublé tout comme les personnes de plus de 50 ans**.

## Les missions légales et réglementaires

Les actions de l'Atelier De Jour s'inscrivent dans le cadre des lois et décrets régissant le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement médico-social de personnes en situation de handicap.

**La loi du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale avec la promotion des droits des personnes et l'évaluation de la qualité ;

**La loi du 11 février 2005**, relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, reconnaissant le projet de vie et les droits à la compensation du handicap ;

**Le décret n°2007-975 du 15 mai 2007**, relative au projet personnalisé fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

### Rappel des textes :

Nommées d'abord « Atelier Occupationnel », puis « Centre d'activité de jour et/ou Atelier de jour »... ces structures ont trouvé un cadre réglementaire avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et sont reconnues sous la nomenclature de «Foyer de vie avec ou sans hébergement» par la MDPH. Elles regroupent aujourd'hui encore des réalités très diverses tant dans le profil des personnes accueillies que dans leur fonctionnement.

La définition communément retenue est la suivante :

«Ces établissements médico-sociaux accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler mais qui, disposant d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle, ne relèvent pas des Maisons d'Accueil Spécialisées».

En lien étroit avec ce socle de référence, les principales missions de l'Atelier de Jour sont :

- Reconnaître et valoriser le statut d'adulte et promouvoir la personne accueillie comme actrice de son projet personnalisé ;
- Développer les compétences, et maintenir les acquis ;
- Favoriser la participation à la vie sociale et relationnelle ;
- Valoriser le savoir-faire des personnes accueillies ;
- Favoriser la participation effective des personnes accueillies en proposant des activités diversifiées.

### Article L344-1-1 du CASF

#### Création Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 39 () JORF 12 février 2005

Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Un décret détermine les obligations de ces établissements et services, notamment la composition et les qualifications des équipes pluridisciplinaires dont ils doivent disposer.

## La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques

Pour permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et ainsi améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement, l'établissement s'appuie sur un certain nombre de recommandations. (RBPP)

Ces recommandations mettent à disposition des professionnels, des repères, des orientations mais également des outils pour adapter au mieux l'accompagnement selon des circonstances données.

Par ailleurs, elles contribuent, par leur appropriation, à mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité. Pour cette nouvelle version du projet d'établissement, le service s'appuie, entre autres, sur :

### ● **La bientraitance :**

- Définition et repères pour la mise en œuvre

### ● **Point de vigilance et prévention des risques**

- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- Le soutien des aidants non professionnels

### ● **Ouverture et partenariat**

- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement

### ● **Accompagnement/pratiques professionnelles**

- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
- Spécificité de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel

Cette liste n'est pas exhaustive mais favorise repères et références pour les professionnels et contribue également à la veille documentaire.

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social).

## Les orientations du schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 et des politiques publiques

**Le schéma départemental** qui arrive à terme, s'appuie sur des principes et des valeurs qui restent toujours d'actualité et qui sont des références pour le travail de l'Atelier de Jour :

### AXE 1

**Favoriser l'inclusion sociale et la pleine participation des personnes accompagnées dans les choix de vie :** (environnement social, vie affective et sexuelle...)

- Permettre au bénéficiaire d'être acteur de son propre parcours : être informé, être écouté, prendre en compte l'ensemble des composantes de sa vie, reconnaître l'expertise d'usage ;
- Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap : l'accès à l'offre culturelle, sportive, de loisirs, s'assurer de l'adaptation de l'environnement aux besoins de la personne ;
- Adapter l'environnement aux besoins de la personne.

### AXE 3

**Garantir la cohérence des politiques de l'autonomie** (diffuser une culture de la prévention de la perte d'autonomie (.../...)).

### AXE 2

**Poursuivre la mise en place d'une offre adaptée et diversifiée**

- Fluidifier les parcours ;
- Assurer un parcours sans rupture, accompagner les transitions ;
- Assurer la qualité d'accompagnements sociaux et médico-sociaux à domicile comme en établissement ;
- Accompagner les proches aidants, repérer les besoins, développer et diversifier une offre à destination des aidants.

# LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

## Les ressources organisationnelles et humaines Les moyens humains et les ressources mobilisées

### DIRECTION DÉLÉGUÉE

Veille à l'efficacité du projet d'établissement. Assure la gestion administrative, budgétaire, financière, des ressources humaines et de l'activité de l'établissement. En collaboration avec le chef de service, initie, impulse et entretient les relations avec l'extérieur.

### CHEF DE SERVICE

En étroite collaboration avec la directrice déléguée, veille au bon fonctionnement de l'établissement. Coordonne le travail de l'équipe, assure la mise en place et le suivi des projets personnalisés. Supplée la direction dans la gestion quotidienne de l'établissement. Entretient les relations avec l'extérieur, les partenaires, les institutions. Participe et fait participer l'équipe à l'évaluation et à la qualité.

### SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Un responsable administratif et financier (RAF) - comptable(s) et - responsable ressources humaines Assurent le suivi budgétaire du service. Assurent le suivi administratif et sont en lien avec les autorités de tutelle (ARS – Conseil départemental)

### RESPONSABLE QUALITÉ

Assure le déploiement de la politique d'amélioration continue fixée par la direction tout en répondant aux attentes réglementaires.

### EDUCATEUR (TECHNIQUE) SPÉCIALISÉ + ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL + MONITEUR ATELIER

Assurent l'accompagnement des personnes par la mise en œuvre du projet personnalisé. Évaluent les besoins et les capacités, recueillent les souhaits, co-construisent le projet, prennent en compte et soutiennent l'environnement de la personne, mettent en place des outils support adaptés.

En appui du chef de service, assure le lien avec les partenaires extérieurs. Contribue à la mise en place de nouveaux outils supports à l'accompagnement et veille à la bonne fluidité de l'information.

### EDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Assure, en lien avec les professionnels de l'Atelier de Jour et du foyer d'hébergement la programmation des restitutions de PP. Il peut être également un soutien aux écrits professionnels.

### PSYCHOLOGUE

Assure la rééducation psychologique des personnes accueillies

Participe à répondre à des besoins spécifiques en complémentarité avec les entretiens en tête à tête par des actions collectives

Apporte son expertise métier sur les situations individuelles et contribue à ce titre à la qualité de l'accompagnement des personnes

### AGENTS DE SERVICES GÉNÉRAUX

Entretien des locaux assuré par une équipe de l'ESAT L'Essor et maintenances diverses (bâtiment et véhicules).

### ASSISTANTE DE DIRECTION

Assure des missions transversales de communication interne/externe/vie associative.

## Moyens matériels locaux et véhicules

### ● Les locaux

De mai 2018 à décembre 2019, l'Atelier de Jour a été délocalisé dans les locaux du foyer d'hébergement. Cet éloignement temporaire a permis de réhabiliter les locaux existants (mise aux normes PMR) ainsi que les anciens locaux de l'ESAT.

L'Atelier de Jour s'étend maintenant sur 2 bâtiments et l'agrément est passé d'un accueil de 26 à 32 personnes.

Les locaux se déclinent ainsi :

- 5 salles d'activités de 30 m<sup>2</sup> environ chacune, repérées par des couleurs
- Une 6ème salle d'activités réservée aux personnes accueillies en EANM
- Une cuisine éducative
- Un espace avec une douche, des casiers de rangement pour chacun
- Un bureau Chef de service
- Un bureau partagé entre les professionnels éducatifs et la psychologue (ETP 0.2)
- Une cuisine satellite
- Un espace de restauration de 75 m<sup>2</sup> environ

### ● Les véhicules

Les professionnels ont à disposition 4 véhicules de 9 places pour répondre au besoin de déplacement dans le cadre des activités mises en place.

1 voiture est également à disposition pour les déplacements du responsable du service.

### ● Le matériel

Chaque professionnel possède un ordinateur dans la salle d'activités qu'il occupe.

5 autres ordinateurs sont utilisés dans le cadre d'une activité informatique avec les personnes accueillies.

Chaque salle possède du matériel pédagogique.

## Organisation quotidienne

L'établissement est ouvert 225 jours par an.

Les personnes accueillies arrivent et repartent de l'Atelier de Jour par 3 types de transport selon leur lieu d'habitation et degré d'autonomie dans les déplacements ;

- Transport associatif
- Transport en commun (FILOR)
- A pied

Chaque personne accueillie a un planning personnalisé de sa semaine (pour la période de septembre à juin). Il répond aux envies, appétences et besoins de la personne.

Il permet la mise en place des objectifs opérationnels définis dans les projets personnalisés d'accompagnement de chacun.

### À NOTER

Bien qu'établi pour une longue période (10 mois), les plannings individuels s'ajustent au fil de l'évolution des besoins de la personne. Soit l'équipe des professionnels fait une proposition à la personne en fonction des évaluations, constats, observations réalisées, soit suite à une demande spécifique de la personne.

## Les outils et la dynamique du travail d'équipe

Pour une meilleure cohérence et coordination des actions menées et du suivi des accompagnements, l'ensemble des professionnels possède différents outils et espaces :

### Les réunions d'équipe

#### Les réunions des professionnels

<b>Réunions institutionnelles</b>	<p><b>Objectifs :</b> actualité de l'établissement, suivi des bénéficiaires, thématiques, informations</p> <p><b>Participants :</b> professionnels de l'ATJ, chef de service, psychologue</p> <p><b>Compte rendu :</b> informatique, enregistré sur le serveur (33) : « comptes rendu réunions ATJ »</p>	 <b>Hebdomadaire</b> 2 heures
<b>Réunion d'analyse des pratiques professionnelles</b>	<p><b>Objectifs :</b> régulation, analyse des pratiques et des situations, construction et consolidation du travail d'équipe</p> <p><b>Participants :</b> professionnels de l'ATJ et intervenant coach professionnel</p> <p><b>Compte rendu :</b> aucun mais un <b>bilan annuel</b> effectué avec l'équipe d'une part et le chef de service d'autre part</p>	 <b>Mensuelle</b> 2 heures

#### Réunions / temps d'échanges avec les personnes accompagnées

<b>Demande d'accompagnement</b>	<p><b>Objectifs :</b> recueil des besoins et des attentes de la personne, présentation de l'établissement, programmation d'une période de stage</p> <p><b>Participants :</b> le bénéficiaire accompagné (famille et/ou responsable légal) ou pas, le chef de service</p> <p><b>Compte rendu :</b> mise à jour sur <b>via trajectoire</b></p>	 <b>Une fois et à chaque demande d'accompagnement</b>
<b>Bilan de stage</b>	<p><b>Objectifs :</b> selon l'objectif du stage : Évaluer la pertinence d'une orientation ATJ / Évaluer l'adéquation du projet de la personne et des prestations de l'établissement / Demande d'admission</p> <p><b>Participants :</b> le bénéficiaire accompagné (famille et/ou responsable légal) ou pas, le chef de service</p> <p><b>Compte rendu :</b> serveur 44 dossiers bénéficiaires ATJ / dossiers stagiaires, serveur 33 Dossier fonctionnement ATJ / liste attente ATJ, mise à jour sur via trajectoire</p>	 <b>A chaque fin de période de stage</b>
<b>Réunion d'admission</b>	<p><b>Objectifs :</b> signature et remise des documents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour)</p> <p><b>Participants :</b> le bénéficiaire accompagné (famille et/ou responsable légal), chef de service référent éducatif (si possible)</p> <p><b>Compte rendu :</b> enregistrement sur via trajectoire et transmission des informations pour une mise à jour sur le tableau administratif (14 secrétariat adulte doc partagés)</p>	 <b>A l'admission</b>

### Réunion projet personnalisé

**Objectifs** : bilan d'accompagnement mené sur l'année et définir les axes de travail pour l'année à venir

**Participants** : personne accompagnée de la famille et/ou responsable légal, référents éducatifs (ATJ et FH selon les accompagnements), chef de service ATJ

**Compte rendu** : enregistrement dans le dossier numérique du bénéficiaire, original remis en main propre.



**Annuelle**  
1 heure

### Réunion de fin d'accompagnement

**Objectifs** : selon l'origine de la fin d'accompagnement

**Participants** : le bénéficiaire accompagné (famille et/ou responsable légal), chef de service

**Compte rendu** : courrier rédigé par la personne sortante enregistrement sur serveur, enregistrement de la sortie sur via trajectoire.



**Une fois**

### À NOTER

Les outils et la dynamique de travail ne s'arrêtent pas à la seule participation des professionnels. Des réunions sont organisées spécifiquement à l'attention des personnes accompagnées. Des réunions de préparation des CVS ou des commissions menus, des groupes de travail autour de la connaissance des émotions, de la vie intime, affective et sexuelle pilotés par la psychologue et un professionnel référent de l'action.

### À NOTER

Bien que la fréquence et les participants soient identifiés, l'objectif est d'optimiser et donc de valoriser ces différents temps. L'ensemble des professionnels n'est donc pas invité à participer à l'ensemble des réunions.

## Les écrits professionnels

Ils tiennent une place importante dans l'organisation du travail et contribuent à la dynamique du fonctionnement d'une part et au suivi maîtrisé des personnes accompagnées.

L'ensemble de ce travail est informatisé et sécurisé. La mise en place prochaine du Dossier Unique Informatisé (DUI) avec l'acquisition d'un logiciel spécifique renforcera la protection des données et facilitera le suivi et la maîtrise du travail.

ÉCRITS	OBJECTIFS	CONTENU INDICATIF	ÉMETTEUR DESTINATAIRE	FRÉQUENCE
Projet personnalisé d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actualiser le parcours de vie chaque année</li> <li>● Évaluer les besoins et dégager des objectifs à atteindre</li> </ul>	Énoncer l'évolution de la personne et les objectifs à atteindre en mentionnant les échéances et les référents des actions	Le référent du bénéficiaire, le représentant légal, personnes concernées par les actions du projet	Annuelle
Rapport MDPH	Renouveler la notification M.D.P.H	Fidèle au projet personnalisé. Croisé avec le Foyer d'hébergement si double prise en charge (approche globale)	Chef de service, référents pour la MDPH	6 mois avant la date d'échéance de la notification
Les fiches d'événement indésirable	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Permettre une traçabilité des événements qui surgissent au fil de l'accompagnement</li> <li>● Mettre en place des actions d'accompagnement adaptées à de nouvelles situations</li> </ul>	Retranscrire le contexte, les faits et les actions menées par la suite	Chaque professionnel du service	Sur le serveur (44 ou 45 dossiers bénéficiaires ATJ ou ATJ/FH)

### À NOTER

chaque écrit réalisé fait l'objet d'une communication et explication auprès de la personne accueillie concernée.



« Pour aller à l'Atelier de Jour il faut le papier MDPH.»

**Madame R.**

« Le projet personnalisé ça sert à savoir ce qu'on veut faire dans la vie.»

**Monsieur D.**



## Les actions de formation

### Elles sont reconnues et valorisées.

Un plan de formation est construit chaque année à un niveau associatif. Il permet de décliner les orientations associatives et les axes stratégiques prioritaires en adéquation des politiques sociales, du cadre réglementaire et les besoins et/ou attentes exprimés par les professionnels lors des entretiens annuels.

Ils répondent aussi à de nouveaux besoins d'accompagnement au regard des caractéristiques changeantes des personnes accueillies.

Des sessions de formations sont mutualisées pour tous les établissements et service de l'Association en lien avec le regroupement inter associatif auquel l'ESSOR participe. Cette organisation permet de réduire les coûts, d'optimiser le nombre de personnes formées et de favoriser le lien inter établissements interne/externe.

A cela s'ajoutent des participations ponctuelles à des actions collectives (OPCO) des colloques ou bien encore à des participations à des cafés débats sur des thématiques ciblés.

### À NOTER

Accueillir des stagiaires des écoles et organismes du territoire est tout aussi important que de se former.

Les professionnels de l'Atelier de Jour contribuent par leur tutorat à la construction des futurs professionnels et à la pérennisation de la qualité des accompagnements.

La participation au Duoday (17.12.2022) est également un exemple de cette implication.

De la même façon l'ATJ avec l'IME, s'engagent dans la formation des jeunes éducateurs.trices à travers la « Journée des Sites Qualifiants », organisée par l'IRTS-IDS le 01.12.2022.

## La qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

Souvent réduite à l'organisation de moments festifs ou de détente, la QVT est désormais appelée QVCT. Ce sont donc les principes essentiels d'un environnement de travail orienté sur la sécurité des équipes et leur santé physique et mentale qui sont réaffirmés.

- La bonne articulation entre la qualité de vie et la santé au travail
- Les possibilités d'expression des salariés sur leurs conditions de travail
- La prévention des risques au travail, tant des risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, que des risques psychosociaux

Ainsi, la notion de QVCT permet de recentrer le débat autour des conditions d'une bonne santé des travailleurs, à la fois sur le plan physique et psychosocial. Le management, le maintien de l'emploi, la prise en compte de l'évolution et le développement de carrière des salariés, la conduite du changement, les relations sociales entre les collaborateurs, le dialogue social, ou encore la mise en œuvre de l'organisation du travail, sont fondamentaux dans le plan d'action des RH.

**L'association est entrée dès la fin 2022 dans une démarche DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement) collectif QVCT.

Cette action permet :

- De prendre conscience de la nécessité de cette démarche
- De valoriser ce qui est fait en la matière sans pour cela toujours en avoir conscience
- De structurer la démarche QVCT

Les actions mises en place ou projetées permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail des salariés et les performances liées à l'entreprise.

En résumé, pour une QVCT réussie, il faut être attentif à : la mise en place d'espaces de dialogue réguliers avec les salariés et l'amélioration de la performance organisationnelle. Ces deux objectifs permettent ainsi de développer un environnement stable et résilient sur le long terme.

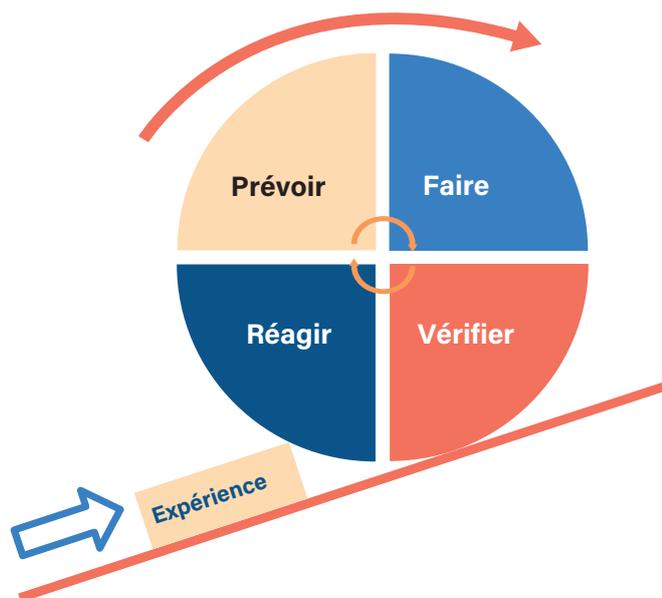
## À NOTER

les dernières actions réalisées dans le cadre de la QVCT sont :

- La réalisation d'un diagnostic Troubles Musculo Squelettiques
- Le déploiement d'un logiciel RH permettant à chaque salarié de l'Association d'avoir un outil simple et efficace dans la vision et gestion des congés de chacun notamment.

## La démarche qualité sécurité

### La politique d'amélioration continue de l'établissement



Elle s'inscrit en continue au sein de l'ensemble des établissements et service de l'Association. Elle vise à améliorer les pratiques et la qualité du service rendu au bénéficiaire. Le projet d'établissement fait partie intégrante de cette dynamique d'amélioration.

La politique d'amélioration continue s'inscrit dans celle de l'Association avec un responsable qualité transverse aux 5 établissements et service et également un référent qualité sécurité et environnement.

La dynamique d'amélioration continue se structure progressivement. Elle permet d'accompagner et de soutenir les pratiques professionnelles au sein d'une organisation qui se veut contenante.

« **Écrire ce que l'on fait et faire ce que l'on a écrit** »

## La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

### Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Comme le prévoit le code du travail, l'établissement met en place et actualise annuellement le DUERP. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet si nécessaire d'actions préventives. Les salariés sont associés à la démarche pour développer une culture de prévention de la structure.

### Le registre de sécurité

Le registre de sécurité est mis en place et régulièrement mis à jour, notamment lors du contrôle des installations. Le contrôle des installations techniques (électrique, de gaz, de chauffage...) et du système de sécurité incendie est effectué régulièrement.

### Les formations obligatoires et exercices incendie

L'établissement veille à organiser régulièrement des formations afin que les professionnels puissent acquérir et/ou maintenir leur compétence dans le domaine de la prévention et gestion des risques (Sauveteur Secouriste au travail...).

### La sécurité des véhicules de service

Le parc automobile est entretenu et renouvelé régulièrement.

### Le circuit du médicament

Une procédure associative écrite permet d'organiser l'aide à la prise du traitement médical si nécessaire. Cette procédure clarifie et sécurise le circuit du médicament de la prescription, la dispensation, la préparation (pilulier) et son administration.

## La politique de prévention et de gestion des risques et de promotion de la bientraitance

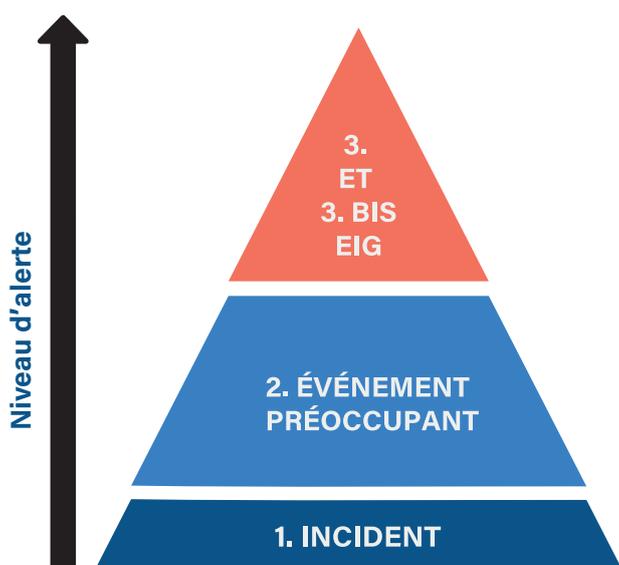
« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être du bénéficiaire en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance (.../...). Elle trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée.»<sup>2</sup>



Au niveau institutionnel, la promotion de la bientraitance et la prévention des risques de maltraitance dépassent le cadre des seules pratiques individuelles. Elle a fait l'objet de plusieurs sessions de formation inter établissements :

- L'analyse des pratiques professionnelles
- Les modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bientraitance déclinées dans le projet personnalisé
- La formation des professionnels
- L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance

### Prévention et gestion des événements indésirables



La procédure de gestion des événements indésirables a fait l'objet d'une actualisation. Cela a permis de lister avec précision et de graduer les différents types d'événements par genre et par degré de gravité. Ils peuvent concerner :

- **Tout dysfonctionnement grave** dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter la prise en charge des per, leur accompagnement ou le respect de leurs droits.
- **Tout événement** ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées. (L.331-8-1 CASF)
- **Tout comportement inadapté et non respectueux des personnes accueillies** en lien avec le règlement de fonctionnement.

Les documents supports utilisés prennent en compte cette évolution et contribuent à la bonne gestion des situations problèmes.

Comme le prévoit la loi, la Direction peut être amenée à effectuer un signalement auprès des autorités administratives et/ou judiciaires.

Une commission de suivi des événements indésirables est intégrée aux réunions d'équipe hebdomadaires.

« Revenir sur les situations qui ont posé problème nous permet d'être objectif et de définir des positions communes. C'est un peu une continuité de nos GAPP. »

**Madame D., ES à l'ATJ**



<sup>2</sup>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » ANESM

# LES BESOINS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

## Les besoins d'accompagnement

Pour définir les besoins des personnes accompagnées par l'Atelier de Jour, nous nous appuyons sur les 3 blocs de la nomenclature SERAFIN-PH (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) qui les répertorie en 3 domaines : **La santé, l'autonomie et la participation sociale.**

### BESOIN EN MATIÈRE DE SANTE SOMATIQUE ET PSYCHIQUE

L'établissement n'a pas vocation à suivre la santé somatique des personnes accueillies. Cependant il joue un rôle important dans l'observation de l'évolution de la santé de chacun.

#### La santé somatique

- Besoins liés à l'avancée en âge et ses manifestations : 14 personnes accompagnées ont plus de 50 ans. (Problèmes de santé, de mobilité, perte d'autonomie, bien-être)
- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé (préventions, sensibilisation, traitements et compréhension)

#### La santé psychique

- Besoins médico-psychologique :  
Nombre de personnes accueillies à l'Atelier de Jour rencontrent des difficultés autour de la gestion des émotions, des humeurs. Cela peut se traduire par des comportements inadaptés, des troubles du comportement...  
Autant de freins parfois à une vie sociale qu'elle soit interne ou externe à l'établissement.

### BESOIN EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

Pour la nomenclature, l'autonomie « recouvre principalement les activités de la vie quotidienne et permettent de décrire l'autonomie de la personne dans toutes ses dimensions : l'autonomie fonctionnelle, la capacité à faire et le comportement autonome (indépendance), la capacité à prendre des décisions selon ses valeurs et à en assumer les conséquences.»<sup>3</sup>

- Besoins d'évaluer la capacité à faire (mouvement, repas, communication) pour que cela ne soit pas un frein au besoin en matière de participation sociale.

### BESOIN EN MATIÈRE DE PARTICIPATION SOCIALE

Ce domaine est le plus important. Il concerne :

- **L'accès au droit et à la citoyenneté** pour permettre aux bénéficiaires de mieux connaître leurs droits mais aussi leurs obligations. La citoyenneté est entendue par la participation de la personne à la vie de l'établissement et de la société en générale. Les gens vivent ainsi une citoyenneté active, qui les engage et les amène à réfléchir sur ce qui les entoure.
- **Un besoin d'apprentissage**, de maintien des acquis et d'activités. Chaque personne, au regard de son parcours de vie, a acquis des compétences et connaissances. Il est important de mettre en action ces savoirs et les mobiliser pour continuer de s'enrichir et en acquérir de nouveaux tout au long de la vie.
- **Un besoin d'interaction, de vie sociale.** Ces aspects de la vie sociale correspondent aux besoins de tout un chacun de nouer des relations, de rencontrer, d'échanger et de partager. Mais aussi, trouver l'équilibre entre besoin d'être seul et besoin du collectif.
- **Les ressources et l'autogestion.** Ces besoins correspondent à la connaissance et à l'accès aux droits et aides. Ils couvrent tous les domaines, la gestion des ressources et l'information sur les mesures de protection.
- **Enfin un besoin d'autodétermination**, fil rouge et présent à chaque instant de la vie de l'établissement pour que chaque personne accueillie puisse évoluer, choisir, négocier et soit par conséquent un acteur indissociable des autres acteurs de l'organisation.

<sup>3</sup> SERAFIN-PH : NOMENCLATURES BESOINS ET PRESTATIONS DÉTAILLÉES - comité stratégique du 21 janvier

## À NOTER

les outils mis à disposition des professionnels pour l'évaluation des besoins des personnes sont interrogés régulièrement. Le déploiement du Dossier Unique Informatisé viendra sans aucun doute de nouveau les modifier.

## Les moyens mis en œuvre - les réponses aux besoins identifiés

Chaque action s'effectue en lien avec les besoins repérés, croisés avec l'expertise individuelle de la personne qui s'inscrit dans une co-construction dynamique de son accompagnement.

À noter : ces 3 domaines d'intervention peuvent s'entrecroiser et être complémentaires.

### L'ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ

Bien qu'important dans la vie de la personne, l'Atelier de Jour n'a pas pour vocation d'accompagner l'accès aux soins qu'ils concernent la santé **somatique** ou **psychique**.

En revanche chaque professionnel a un rôle important dans l'observation et la transmission, la prévention et l'adaptation des activités proposées en fonction des besoins de chacun.

Des actions de sensibilisation et de compréhension auprès des bénéficiaires sont menées dans le cadre des activités proposées.

#### ● Travailler sur les habilités psychosociales

- Gestion des émotions, ouverture et relations aux autres, mises en mots, groupes d'expressions, actions collectives, médiation animale, relai vers thérapeutes...
- Sur l'estime de soi : actions de bien être, boutiques...
- Nouer des partenariats avec le CHR, UMOSTED, l'UMH pour des réponses médicamenteuses et / ou d'accompagnements mieux adaptées (participation à la mesure 37 de la stratégie nationale pour l'autisme)

#### ● Sensibiliser la personne à prendre soin d'elle et de sa santé (prévention - gestion)

- Mise place d'ateliers autour de l'hygiène alimentaire, vestimentaire, bucco-dentaire, corporelle
- Mise en place de partenariats pour la pratique collective d'activités physiques adaptées et mise en place d'activités sportives encadrées par les professionnels ATJ
- Connaître son corps : jeux, ateliers sensoriels...
- Proposition d'aménagement de planning
- Adaptation des temps d'accueil sur certaines périodes



«Un jour on a regardé des vidéos sur les dents. Comment faut brosser. Dans mon projet, avec ma mère et ma référente, on a dit que je dois ramener une brosse à dent et du dentifrice pour le midi » **Madame P.**

### L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'AUTONOMIE

Il s'agit, en lien avec l'entretien personnel, de la capacité à faire seul tout en étant adapté au contexte. Pour la communication, il s'agit de pouvoir comprendre, se faire comprendre, transmettre et d'exprimer.

Les axes de travail peuvent être :

### ● L'entretien personnel

- Évaluation des besoins et mises en place d'aides éventuelles
  - Fabrication d'outils facilitants : outil pour se relever dans le jardin, utilisation de Patafix pour que le travail sur table ne bouge pas ...
  - Achats d'outils ergonomiques pour les repas, la réalisation d'activités...
- Mise en place des ateliers favorisant les mouvements de la vie quotidienne
  - Piscine pour l'habillage, le déshabillage, se sécher, se coiffer...
  - Gym douce



CARNAVAL



AGENDA

### ● La communication

- Accompagner la personne dans l'utilisation d'outils adaptés à son mode communication :
  - Création d'agenda pictos, de plannings séquentiels, de banque d'images, de repères visuels
  - Sensibilisation à la gestion des réseaux sociaux et au respect de la vie privée et de l'intimité
- Accompagnement dans la mise en situation de communication réelle (jeux de société, groupe de discussions, participation aux différentes instances représentatives...)



« Avec PE (professionnelle AES) j'ai fait mon agenda. Je mets tout ça quand parti maison. C'est pour parler avec Papa, Maman et PE » **Monsieur L.**

## PARTICIPATION SOCIALE

À ce titre, l'accompagnement à l'accès au droit et la citoyenneté est un axe important que l'on retrouve dans plusieurs domaines d'interventions. Il permet l'orientation et l'inscription de la personne vers les dispositifs de droit commun : inscription sur les listes électorales par exemple ou encore à la pratique de sports adaptés...

Il favorise également l'auto détermination dans les choix de vie (choix d'avoir une protection juridique), l'implication (co-construction) dans l'élaboration du projet personnalisé et de sa mise en œuvre et permet un positionnement de la personne dans tous les domaines qui la concernent.

Les accompagnements et réponses qui peuvent être apportés :

### ● Exercer ses droits (droit, devoirs, citoyenneté, autodétermination)

- Orientation et inscription vers les dispositifs de droits commun
  - Travail sur les transports en communs, prendre le FILOR
  - Participer à des événements sur le territoire : semaine bleue, marché de Noël, chantier Harfleur...
- Soutien à la prise de décision dans les actes de la vie quotidienne, (négociation dans l'élaboration de son planning, projet de vie...)
- Investiguer les désirs, les rêves et projets de la personne et soutenir leur réalisation
- Favoriser l'implication (co-construction) dans le projet personnalisé dans son élaboration et sa mise en œuvre
- Prendre appui sur l'actualité à l'aide de supports adaptés

## À NOTER

Lors des dernières élections présidentielles, 3 personnes accueillies à l'Atelier de jour ont été accompagnées dans leur démarche pour s'inscrire sur les listes électorales.



« Quand je prends le Filor je dois avoir ma carte sinon je peux pas monter. »  
**Anne-Marie C.**

### ● Rôles sociaux (apprentissage, maintien des acquis, activités internes)

#### ● S'appuyer sur des activités de type loisirs

- Activités physiques et de bien-être
  - Toutes activités sportives
  - Matinée bien-être sur le site de l'EANM
  - Atelier sur l'estime de soi (se coiffer, se maquiller...)
- Activités manuelles et artistiques
  - Ensemble des ateliers d'expression (théâtre, musique...)
  - Ateliers de construction, arts plastiques, peinture...
- Activités de culture générale
  - Visites d'expositions, musées divers
  - Recherches internet
- Activités de participation sociale
  - Prendre soin de l'ensemble du matériel et des locaux qui sont mis à disposition
  - Favoriser la participation de chacun à l'expression de ses idées, envies, besoins : projet personnalisé, CVS, commission menu...

#### ● S'appuyer sur des ateliers de types apprentissage, découverte de métiers

- Atelier Espaces verts
  - Découvrir, apprendre, se perfectionner, transmettre
- Atelier Ménage et Hygiène des Locaux
  - Découvrir, apprendre, se perfectionner, transmettre
- Atelier autour de l'éco-pâturage
  - Prendre soin d'animaux
  - Participer à quelques travaux contribuant à leur bien-être dans un cadre écologique
- Atelier Bric à Brac, bois
  - Travailler en sécurité
  - Démanteler, trier, recycler



« On a tous fait de la peinture sur une toile et on les a accrochées à la mairie pour que les gens les regardent. Il y avait Monsieur Le Maire et on a bu un verre. » **Monsieur L.**

« Avec FB (professionnel de l'ATJ, j'ai appris à tondre. Mon projet c'est d'aller travailler en ESAT. J'ai fait le Duoday et j'ai bien vu que c'était dur et que je dois travailler pour le rythme. » **Monsieur L.**



« J'aime bien faire le bien-être parce que je repose. Après je suis calme. » **Madame D.**

## ● Vie sociale (engagement dans la relation, interaction avec autrui)

- Participer et partager des moments festifs avec d'autres établissements ou sur le territoire.
- Échanger avec ses pairs (participer à des discussions formelles ou informelles).
- Réaliser des achats à titre personnel ou collectif (respect des codes sociaux et du bien vivre ensemble).

## ● Vie sociale (investissement dans l'activité sociale, loisirs et temps libre)

- Repérer les centres d'intérêts et accompagner leur expression. Faciliter leur mise en place si possible lors des différents temps de pauses.
- Éveiller le désir de découverte ou de changement.
- Proposer des actions collectives diversifiées (culturelles, festives, récréatives...) et susciter l'envie de refaire seul.

- Aide à la compréhension, à la mise en place d'échanges avec ou sans outils adaptés.

- Echange autour de la relation à l'autre et la vie amoureuse (le respect de l'intimité, la sexualité, le consentement) dans le cadre d'un atelier spécifique avec appui d'outils adaptés.

- Sensibilisation et invitation à la prudence sur des informations de l'ordre de l'intime qui peuvent être transmises.

## Témoignage de 2 personnes accueillies à l'atelier de jour et de la mère d'une 3ème personne accueillie à l'occasion d'un colloque sur l'autodétermination et vie intime, affective et sexuelle des personnes handicapées :

Après s'être présenté (nom-prénom-âge), Monsieur D. et Monsieur L. ont accepté de nous parler de leur vie intime.

**Êtes-vous en couple ?** : oui

**Depuis combien de temps :**

**Monsieur D:** Depuis 2001 je crois avec Madame P.

**Monsieur L:** je suis avec Madame C. mais moins longtemps parce que j'ai fait une bêtise (j'ai trompé). Maintenant je suis avec elle.

**Vivez-vous ensemble ? dormez-vous ensemble ?**

**Monsieur L:** je dors en semaine tout seul dans ma chambre et Madame C. dans sa chambre. Le week-end on dort ensemble dans la chambre de Madame C.

**Monsieur D:** Moi c'est différent, on est ensemble tous les jours. On est un vrai couple. Nos chambres sont côte à côte, on dort chez Madame P mais c'est aussi chez moi. Ma chambre elle sert de salon.

**Pourquoi Monsieur L vous ne dormez ensemble que le Week end ?**

Parce que Madame C. elle a besoin de se reposer plus que moi. Elle est fragile et elle a besoin d'aide avec les éducateurs

**Parlons mariage :**

**Monsieur L :** J'aimerais me marier

**Monsieur D:** Moi faut que j'en parle à Hélène pour savoir si elle est d'accord d'abord. Pis en parler à ses parents pour savoir s'ils sont d'accord mais je sais qu'on n'est pas obligé de demander parce que la nouvelle loi elle dit qu'on a le droit de se

marier sans demander.

**Et devenir parent ? :**

**Monsieur D:** Oui j'aimerais bien avoir des enfants

**Monsieur L:** J'aimerais bien aussi

**Possible ou pas possible ?**

**Monsieur L :** Pour moi je dirais c'est impossible je ne peux pas faire comme les autres. Ça serait trop dur pour moi.

**Monsieur D:** Quand tu as un enfant il faut avoir les sous et nous on ne travaille pas et il faut s'en occuper.

**Avez-vous des projets de couple ?**

**Monsieur D :** Moi je suis bien au foyer mais ce que j'aimerais ça serait d'avoir un petit appartement mais faut des éducateurs tous les jours pour nous aider parce que je ne sais pas compter mon argent.

**Monsieur L:** Moi je suis bien comme ça au foyer.

**Pour terminer est ce que vivre sa vie de couple comme vous est facile en foyer d'hébergement :**

**Monsieur L :** Oui ma vie ça me plaît bien.

**Monsieur D :** C'est bien parce qu'il y a les éducateurs pour nous aider, pour nous apprendre à compter l'argent par exemple.



Mme L. (mère d'une personne accueillie à l'Atelier de Jour) :

« Je suis maman de M. L. porteur de trisomie 21. Il est accueilli à l'Atelier de Jour dans la journée et vit chez nous. Il a 2 sœurs plus jeunes sur lesquelles il prend exemple. »

### La vie intime, affective et sexuelle de mon enfant c'est quoi ?

#### ● Manifestation à l'adolescence ?

Les manifestations autres que les transformations physiques, sont arrivées plus tardivement. Il a pris modèle sur ses sœurs. Je n'ai pas eu de discussion de fond comme j'ai pu avoir avec ses sœurs car c'était difficile. Je pense que son âge mental ne lui permettait pas et ne lui permet pas d'avoir accès à ce genre de discussion. Son seul souci était d'avoir une amoureuse et si elle pouvait venir coucher à la maison.

#### ● Y a-t-il des manifestations différentes à comparer avec ses sœurs ?

Il y a régulièrement besoin de cadrer car ses gestes ne sont pas toujours appropriés (ex : en disant bonjour des bisous insistant, câlins trop marqués pour un jeune adulte). Mais la difficulté c'est que les amis ou la famille excusent facilement et systématiquement ces gestes. Donc cela ne va pas dans le sens des conventions sociales.

#### ● Y a-t-il une autre approche de votre part lorsque votre fils veut inviter une femme chez vous ?

J'agis de la même manière que je l'ai fait avec ses sœurs même si maintenant il est plus âgé. Je prends contact avec la famille de l'amoureuse pour nous rassurer. J'ai essayé de réagir de la même manière qu'avec ses sœurs. Cependant comme nous n'avons pas trop de discussion de fond je n'ai pas abordé des sujets comme les maladies, le préservatif, la parentalité...

(différence entre l'âge du corps et l'âge mental et manque de maturité). Par contre nous avons parlé consentement pour le sujet de la vie intime et sexuelle mais aussi pour tout autre sujet (le oui, le non).



#### ● Quelles projections pour votre fils sur sa vie d'adulte ?

On espère que notre enfant ait une vie la plus classique possible et en même temps que dans sa vie amoureuse cela n'aille pas trop loin (mariage - enfant) car cela implique les parents - la famille... Recréer une autre famille alors que l'arrivée d'un enfant en situation de handicap a déjà bouleversé notre famille bouleverserait une seconde fois l'ensemble des membres de la famille et je n'y suis pas prête...

Maintenant il est dans sa vie d'adulte (même s'il vit chez nous). Il a besoin d'être aimé, d'avoir une amoureuse. Mais il subit plus qu'il n'est acteur dans les choix et les ruptures. Cependant il est très impliqué lorsqu'il est amoureux (veut faire des cadeaux par exemple).

#### ● Pour conclure ?

Probablement que je le protège de trop et sur tous les sujets et même si je sais qu'il doit faire sa vie. Nos projections pour nos enfants ne sont pas forcément les leurs.

Par contre cela me rassure et me rend fière lorsqu'on l'interroge et qu'il dit qu'il a une amoureuse car cela le rapproche de la vie de tout le monde !!

## À NOTER

Depuis 2017, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de santé sexuelle (2017-2030)<sup>4</sup>, et en 2021, une circulaire de la DGCS<sup>5</sup> à destination des ESMS, rappelle la nécessité de « respecter le droit à l'intimité, la vie amoureuse et les droits sexuels et reproductifs des personnes en situation de handicap, et de lutte contre les violences dont elles peuvent faire l'objet ».<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Ministère des affaires sociales et de la santé. Stratégie nationale de santé sexuelle. Agenda 2017-2030. Paris: Ministère des affaires sociales et de la santé; 2017.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_sante\\_sexuelle.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf)

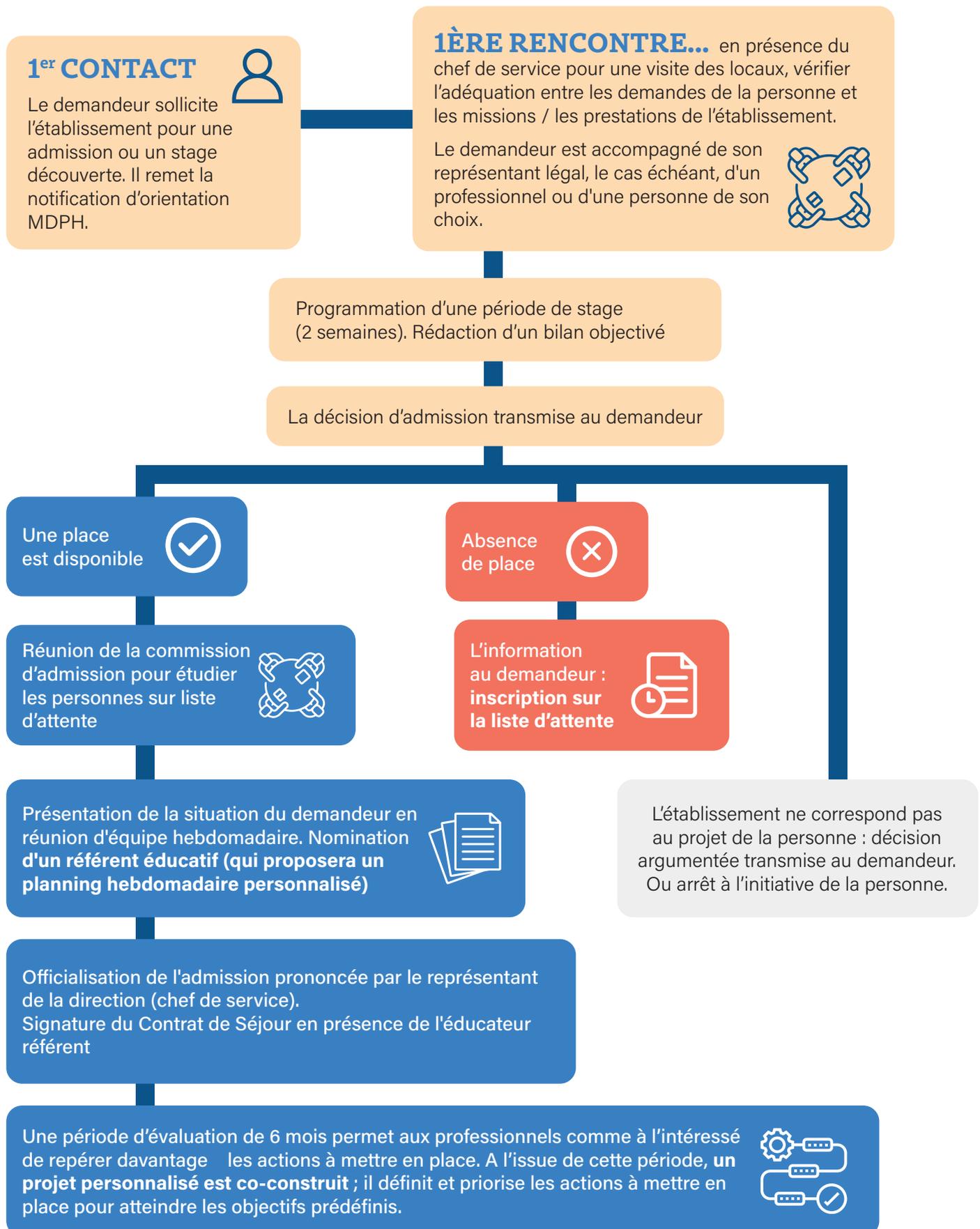
<sup>5</sup> Direction générale de la cohésion sociale. Circulaire n° DGCS/SD3B n°2021-147 du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences. Paris: DGCS; 2021. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45220>

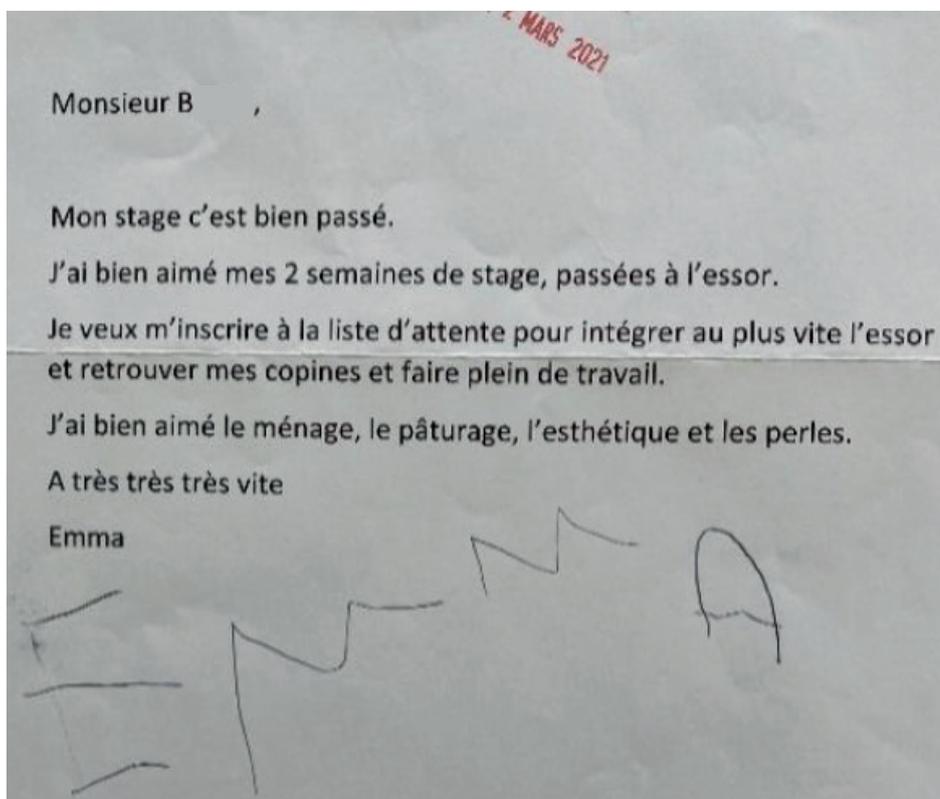
<sup>6</sup> La circulaire liste plusieurs recommandations à destination des équipes de direction et des professionnels, comme la prise en compte de cette thématique dans les documents officiels (contrat de séjour, projet personnalisé, projet d'établissement), la formation des professionnels, la désignation d'un référent parmi l'équipe pluridisciplinaire, le recours aux centres de ressources et services spécialisés en santé sexuelle, un agencement des lieux de vie, la mise en place d'une éducation à la sexualité auprès des personnes en situation de handicap, ou encore des mesures pour prévenir et prendre en charge les violences sexuelles.

# LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

## L'accueil et l'admission

Le demandeur bénéficie d'une orientation MDPH pour un EANM en accueil de jour ou un foyer de vie en accueil de jour et peut ainsi contacter l'établissement par mail, téléphone, la plateforme Via trajectoire ou courrier et effectuer sa demande. La demande peut éventuellement venir d'un partenaire (mandataire, famille, autres établissements).





Le processus de traitement de la demande d'accompagnement est également enregistré sur **VIA TRAJECTOIRE** (date du 1er contact, liste d'attentes, notification MDPH etc...) la plateforme est mise à jour et opérationnelle depuis septembre 2022. Elle permet le suivi des orientations en ESMS des personnes en situation de handicap.

## À NOTER

La commission d'admission composée de la direction générale, direction déléguée et chef de service regarde l'ensemble des éléments concernant la ou les personnes inscrites sur la liste d'attente : besoins et missions de l'établissement, urgence de la situation, lieu d'habitation, origine de la demande.

## La personnalisation de l'accompagnement

### Le contrat de séjour

Il est signé à l'admission avec la personne accompagnée, le responsable du service. Ce document définit les engagements réciproques de part et d'autre. C'est un outil d'information sur les modalités d'accompagnement et les domaines d'interventions. Il précise, qu'à l'issue d'une période de 6 mois d'observation, un projet personnalisé d'accompagnement sera conjointement élaboré.

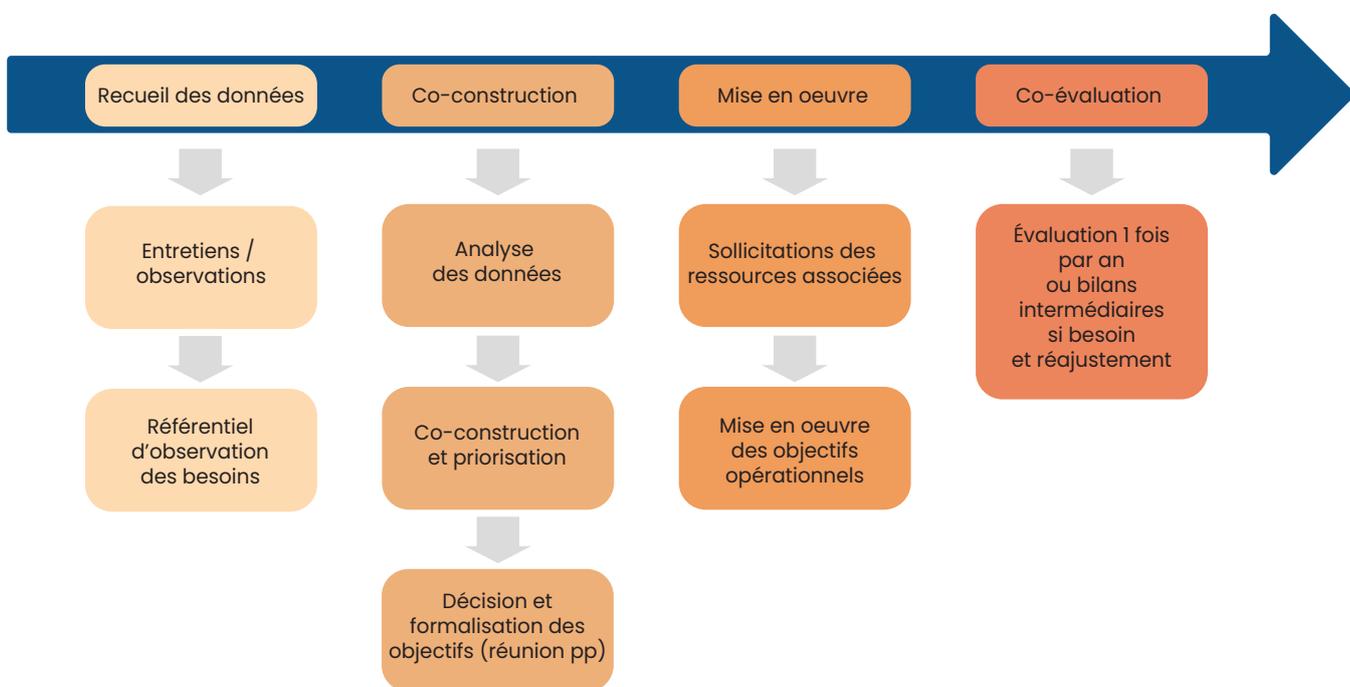
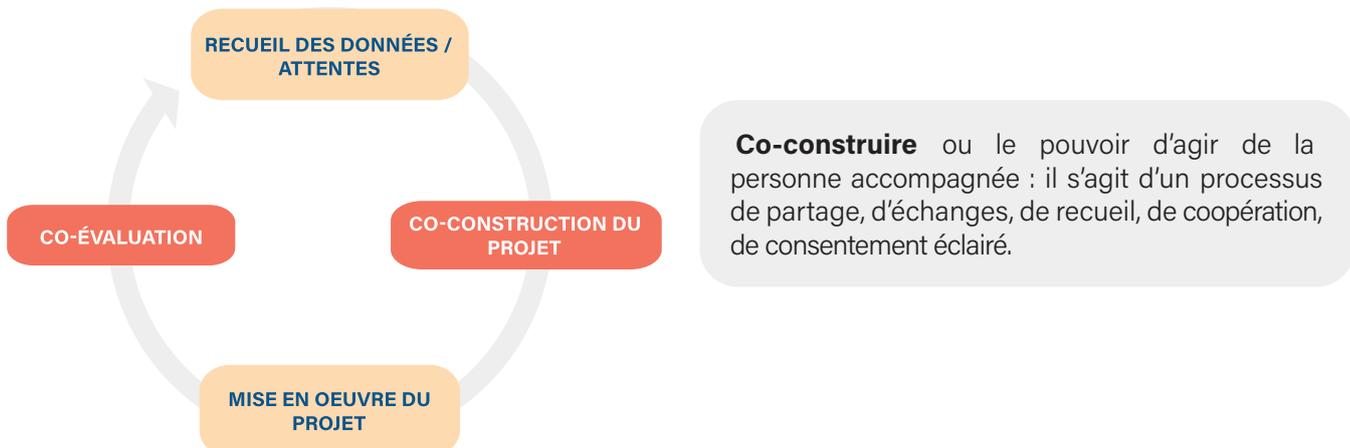
## À NOTER

La signature du contrat de séjour est un moment important car il marque le début d'une « tranche de vie » qui se veut collaborative et constructive dans l'intérêt de la personne.

## Le projet personnalisé et ses modalités d'élaboration

Conformément à la réglementation<sup>7</sup> et à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles<sup>8</sup>, un projet personnalisé est élaboré conjointement avec la personne accompagnée. Le 1<sup>er</sup> projet se fait à l'issue des 6 mois d'observation et **renouvelé chaque année**.

Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration en s'appuyant sur la personne, ses ressources et son environnement.



\*Le Référentiel d'observation des besoins est construit en s'appuyant sur la nomenclature SERAFIN PH et reprend les 3 domaines (santé-autonomie- participation sociale). Il a été élaboré à partir d'indicateurs issus du travail d'équipe ; cette approche évaluative multidimensionnelle

(personnelle et environnementale) « permet de décrire le fonctionnement des personnes, comment elles réalisent des activités et participent à la vie sociale, tout en prenant en compte les difficultés quant aux fonctions du corps. »<sup>9</sup>



<sup>7</sup> Articles D312-19 et D312-12 du CASF

<sup>8</sup> RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé ANESM décembre 2008

<sup>9</sup> Nomenclature SERAFIN PH - Besoins et prestations détaillées 21 janvier 2016 p12

L'outil utilisé pour l'élaboration du projet, sa mise en œuvre et son évaluation comprend 3 volets :

**Le parcours de vie** qui est actualisé au fil des projets et qui permet à la personne accompagnée de maîtriser sa vie dans la connaissance des étapes qui la jalonne.

**Le référentiel des besoins**, qui se présente sous la forme d'un fichier excel et qui une fois renseigné, génère une carte graphique révélant les besoins à travailler.

**La fiche du projet personnalisé** qui reprend le bilan du projet antérieur, décline les objectifs de travail et la façon dont ils vont être mis en œuvre. Il est co-signé par la personne accompagnée, le référent éducatif et la direction du pôle. Est annexé à ce document, la fiche « bilan intermédiaire » qui est utilisée si nécessaire avant l'échéance d'un an.

## À NOTER

Dans un souci d'amélioration, les outils viennent d'être ajustés pour une utilisation plus simple et efficace et une meilleure compréhension pour la personne accompagnée.

## À NOTER

Aujourd'hui, la parole de la personne accompagnée et de ses aidants est centrale, et les projets personnalisés en sont l'essence même dans une dynamique de co-construction. Il s'agit d'une profonde conversion, à l'écoute des choix et préférences de la personne qui consiste à ne pas décider à sa place, à respecter ses choix, à la mettre en capacité de réaliser elle-même et d'apprendre par ses succès et ses échecs.

Partir du postulat qu'aucun projet n'est irréalisable est une avancée majeure dans l'accompagnement. Le rôle du professionnel est de proposer des étapes intermédiaires pour tendre vers ce projet. Informer, expliquer, accompagner plutôt que refuser, décider, orienter.

## Expression et participations collectives

La notion de participation dans le secteur médico-social.

2 définitions de la notion de participation sont retenues par l'ANESM :

- **L'expression d'une opinion**
- **La participation à une décision** (pouvant aller de la simple consultation à un processus de codécision en passant par une participation directe à l'élaboration d'une réponse)

« **Le meilleur degré de participation est celui qui correspond le mieux aux capacités des personnes et à la situation** »

La réglementation impose la mise en place de certaines formes de participation selon la catégorie de l'établissement.

LA PARTICIPATION PEUT SE METTRE EN ŒUVRE À TRAVERS 4 FORMES D'EXPRESSION...	..... RATTACHÉES À 4 REGISTRES
Conseil à la Vie Sociale (CVS)	Démocratie représentative
Groupe d'expression	Participation collective
Groupe projet	Pouvoir d'initiative
Enquête de satisfaction	Participation et expression individuelle

L'Atelier de Jour a élu les membres actuels de son Conseil à la Vie Sociale en juin 2020. 19 personnes se sont portées candidats Cet important moment citoyen et démocratique fait partie du travail sur la participation des bénéficiaires. Le travail se poursuit ensuite par les temps de préparation des réunions, le moment des réunions ainsi que les comptes rendus.

« Pour favoriser l'expression de chacun, chaque professionnel organise un temps d'échange avec un nombre limité de personnes sur des sujets prédéfinis par l'équipe éducative. Cela facilite la prise de parole et permet à chacun d'être guidé sur les sujets à aborder lors d'un CVS. Ensuite toutes les informations sont remontées aux élus du collège « bénéficiaires ». A leur tour ils vont préparer la réunion CVS accompagnés des professionnels élus. Cela permettra de structurer, d'organiser ce moment important dans la vie de l'établissement » **Christian H - professionnel ATJ et représentant du collège « Professionnel »**

### L'importance du CVS: Comment peut on s'investir pour donner aux autres l'envie de participer?



- On informe
- On sollicite
- On partage

• ET VOUS COMMENT SERIEZ VOUS PRÊT A VOUS INVESTIR?



« J'aime bien le CVS, on parle de ce qu'on fait à l'Atelier de Jour avec les autres (élus bénéficiaires). Il y a la maman de N et de M et C et P les professionnels et O le frère de N. Il y a aussi la dame de la mairie de Yainville mais je ne sais plus son nom. Elle fait la réunion avec nous. On peut poser des questions, on a parlé des virus. On décide des fois tous ensemble de ce qu'on va faire. Par exemple on a dit qu'on sortait toujours de la salle à manger par l'extérieur pour pas que je tombe et pour le virus » **Christelle C**



La démarche participative et ses différentes modalités sont inscrites dans la dynamique inclusive de l'accompagnement porté par l'établissement. Les formes de participations se diversifient et s'inscrivent au fil du temps dans le développement de nouvelles postures professionnelles, de nouveaux repères et d'outils communs.

## À NOTER

Le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 relatif au Conseil de la Vie Sociale entre en vigueur au 1er janvier 2023. Il permet de renforcer le rôle du CVS et son implication dans la démarche qualité des établissements. De nouvelles élections doivent avoir lieu en fin de premier semestre 2023 à l'Atelier de Jour. L'occasion d'étudier et de mettre en application ce décret !!!

## Le référent de l'accompagnement

Pour chaque personne accueillie, il est désigné, lors de son admission, une référence (référent) qui représente un interlocuteur privilégié dans l'accompagnement.

Ses missions :

- **Recueillir**, en complément et en articulation avec d'autres professionnels, **les attentes, les choix, les demandes de la personne** et de son entourage dans la conception et la mise en œuvre du projet
- **Evaluer les besoins** de la personne et partager en équipe pour une meilleure objectivité.
- **Prendre part à l'élaboration et aux évaluations du Projet Personnalisé** ainsi qu'aux réajustements le concernant.
- **Etablir** une relation de confiance et de juste distance avec la personne
- **Prendre en compte** l'environnement de la personne et coordonner le travail en partenariat avec les différents intervenants
- **Partager** l'information utile et nécessaire à l'accompagnement de la personne

## POINT DE VIGILANCE

La pratique de l'accompagnement à l'Atelier de Jour et le fonctionnement mis en place, impliquent que chaque professionnel soit intéressé par les objectifs opérationnels actés lors des réunions PP. L'ensemble des professionnels est amené à contribuer à la mise en place du PP. Ainsi l'élaboration de l'accompagnement, les stratégies qui en découlent, les outils supports utilisés sont autant d'éléments partagés et/ou pensés avec l'ensemble des membres de l'équipe (lors des réunions notamment). Le référent, quant à lui, s'assure de la mise en place. **Dans ce fonctionnement et malgré une répartition des suivis, c'est bien l'ensemble des professionnels qui compose l'équipe qui accompagne et qui garantit le projet personnalisé du bénéficiaire.**



## Le dossier unique au service de la fluidité des parcours

Chaque personne accompagnée bénéficie d'un dossier unique. Il est enregistré sur le serveur avec des droits d'accès.

Il est actuellement constitué de 4 volets :

- Administratif (courriers, contrat de séjour, évènements indésirables, règlement de fonctionnement signé ...)
- MDPH (notification, rapport MDPH...)
- Outils d'évaluation (référentiel des besoins, bilans de stages ...)
- Projets personnalisés

L'accès au dossier et sa consultation se fait dans le respect des modalités prévues par la loi du 4 mars 2002 et le décret du 29 avril 2002. Le bénéficiaire ou son représentant légal peut avoir accès à son dossier par demande écrite auprès de la directrice. Le service propose un accompagnement pour la prise de connaissance de son contenu.

## VERS UN DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ (DUI) FIN 2022 DÉBUT 2023

La technologie au service des enjeux du secteur médico-social et social. Le DUI est un accélérateur dans la transformation vers une logique de parcours coordonné entre différents intervenants et structures. Il répond à 3 logiques et attentes complémentaires :

- Une exigence d'articulation et de complémentarité des interventions, de coordination des activités, de coopération et de cohésion des intervenants.
- Une exigence de mise en perspective, de permanence et de continuité des interventions
- Une exigence de conservation des informations



## FONCTIONS ET OBJECTIFS DU DUI

### FONCTIONNALITÉS

Outil de suivi

**Partage d'informations**  
Entre professionnels  
Famille ou aidants

**Centralisation des informations de la personne accompagnée**

**Amélioration de la qualité de la prise en charge**

### OBJECTIFS



Améliorer la traçabilité et la transmission des informations



Gain de temps pour les professionnels



Construire le projet personnalisé de la personne accompagnée



Faciliter l'évaluation de la qualité de prise en charge

## Les fins d'accompagnement

Dans une démarche inclusive qui souligne la liberté et la capacité de choisir et d'agir, les fins d'accompagnement sont travaillées dès l'admission sans pour autant définir une temporalité. Il est souligné que le travail d'accompagnement représente un soutien, un étayage, une guidance.

Les interventions s'effectuent sur la base du projet coconstruit et progressent en fonctions des objectifs à atteindre ou à réajuster et des besoins de la personne.

La fin de l'accompagnement au sein de l'Atelier de Jour peut avoir plusieurs origines :

- A l'initiative de la personne accueillie ou de son représentant légal :
  - Choix d'un retour à domicile sans prise en charge en établissement ;
  - La personne n'adhère pas à ce qui lui est proposé, ne respecte pas ses engagements ;
  - En cas d'éloignement géographique du lieu d'habitation (ex : rapprochement familial...), un accompagnement à la recherche d'un nouvel établissement peut être proposé.

⇒ La fin de l'accompagnement est alors actée par un courrier de la personne et ou de son représentant légal. A réception une réponse est faite et laisse un mois de réflexion avant de prononcer définitivement la fin de l'accompagnement.

Un courrier est adressé à la MDPH expliquant le souhait de départ de la personne. L'information est également notée sur la plateforme via trajectoire.

- A l'initiative de l'établissement et après validation de la CDAPH :
  - En cas de dégradation subie et importante de l'état de santé nécessitant une prise en charge ne relevant plus des compétences de l'établissement ;
  - En cas d'actes graves posés par la personne accueillie et mettant en péril sa sécurité ou le bon fonctionnement du service et notamment la sécurité des bénéficiaires ou du personnel.

⇒ Un rendez-vous est proposé pour accompagner la sortie et éviter si possible la rupture de parcours. A défaut, un courrier est adressé à la personne et ou son représentant légal.

- Conjointement entre la personne accompagnée, sa famille et ou son représentant légal et l'établissement :
  - Un projet de vie qui évolue : admission dans une structure médico-sociale hébergement nécessitant le départ de l'Atelier de Jour
  - Réorientation et admission dans un ESAT

⇒ Pour éviter toute rupture de parcours, l'accompagnement se poursuit tant qu'un relais n'est pas mis en place.

## TENDANCES ET ORIENTATIONS

### Les tendances : l'évolution des profils

L'autodétermination, le pouvoir d'agir, de choisir ont amené et amènent encore les professionnels à repenser leur posture. Cette parole du bénéficiaire, essence même de la co-construction contribue de manière très positive à faire évoluer le positionnement des personnes accueillies. Cela correspond à l'évolution de la société et à la dynamique inclusive qui représente le socle de l'intervention.

A l'Atelier de Jour, il est à souligner la modification significative de la répartition des tranches d'âges.

En effet, bien que la moyenne d'âge se maintienne, la proportion des moins de 30 ans a doublé tout comme les personnes de plus de 50 ans.

Les problématiques des personnes sont également multiples et se diversifient au fil des années amenant les professionnels à s'adapter aux besoins nouveaux, à mettre en place des modalités d'accompagnements différentes, à rechercher et diversifier de nouveaux partenaires pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.

#### Les constats :

- Les jeunes adultes qui viennent réaliser des stages d'orientation, d'évaluation au sein de l'Atelier de Jour présentent, pour certains un handicap psychique associé à la déficience intellectuelle (porte d'entrée dans l'établissement).
- Problématiques de santé liées à l'avancée en âge et / ou à la pathologie :
  - Apparition de la maladie d'Alzheimer pour les personnes atteintes de trisomie 21 par exemple
  - Apparition de troubles psychiques et du comportement qui peuvent être :
    - Liés à l'avancée en âge (peur de l'avenir, angoisses, inquiétudes...)
    - Contextuel (ex : crise sanitaire)
    - Somatique (hormonal, dérèglement des taux de minéraux...)
- Multiplication de suspicion de personnes atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme. Même si certains ne sont pas diagnostiqués en tant que tels, force est de faire le constat au quotidien que de nombreux adultes accueillis montrent des signaux pouvant les rattacher à ces troubles.

« Des fois je fais de choses mais je ne sais pas pourquoi ; je sais que ce n'est pas bien. Mais je sais faire plein de choses mais M elle ne veut pas ! moi je sais que je sais les faire, je suis une adulte. Par exemple je sais aider les autres, parce que je sais lire » **Karine S**



## À NOTER

A noter : l'ensemble de ces constats ne sont pas sans conséquences :

- Absentéisme pour :

- Des rendez-médicaux, accidents corporels
- Des aménagements des temps d'accueil (temps de repos nécessaires pour les personnes épileptiques par exemple)

- Adaptation de l'accompagnement :

- Ajustement des plannings personnalisés

## L'orientation des politiques publiques pour une société inclusive

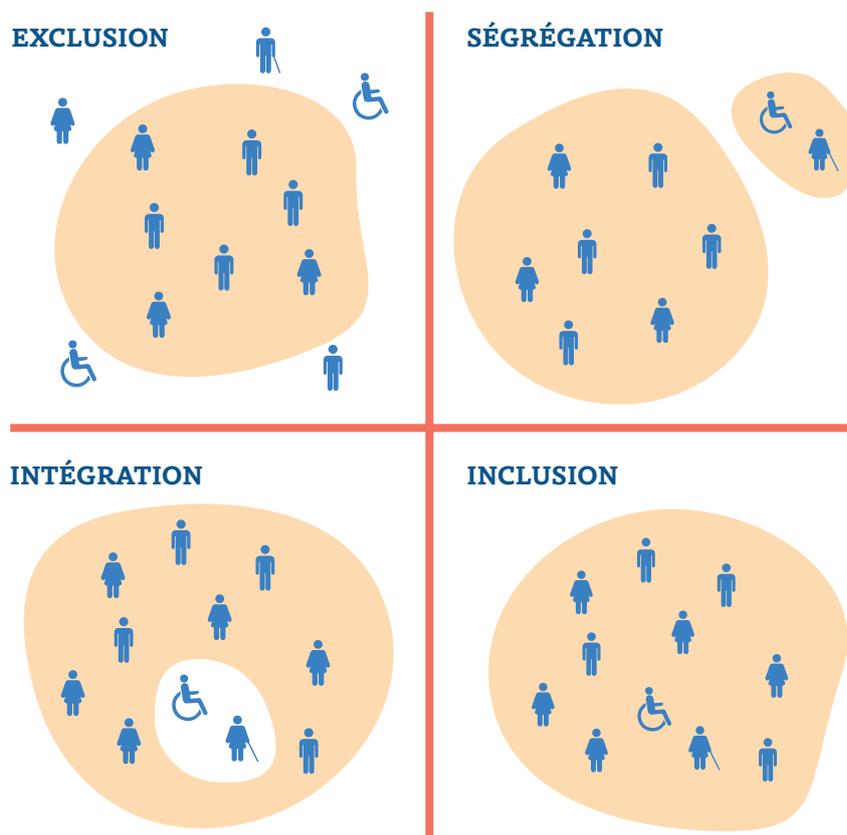
L'évolution de l'offre médico-sociale est en pleine transformation et va de pair avec les orientations du schéma départemental.

La conférence nationale du handicap du 11 février 2020 souligne le changement de paradigme : il s'agit « *de partir des besoins et attentes de la personne, de son environnement de vie et des acteurs qui jalonnent son parcours, et non plus de l'offre telle qu'elle existe et a longtemps conditionné les choix de vie* ». <sup>10</sup>

Cette mutation, cette évolution structurelle veut « *que la personne « accompagnée » soit pleinement actrice de son accompagnement, dans une logique de reconnaissance de sa citoyenneté et des droits qui s'y attachent* ».

La définition du travail social par le décret du 6 mai 2017, s'inscrit dans cette même ligne : « le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. (...) Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Il s'agit d'une profonde conversion, à l'écoute des choix et préférences de la personne (.../...) qui consiste à ne pas décider à sa place, à respecter ses choix, à la mettre en capacité de réaliser elle-même et d'apprendre par ses succès et ses échecs.



<sup>10</sup> Kit pédagogique Volet 1 orientation des politiques publiques pour une société inclusive -ministère des solidarités et de la santé

<sup>11</sup> Experts, acteurs ensemble...pour une société qui change. Denis PIVETEAU 15 février 2022

«Faire avec» plutôt que «Faire à la place de»  
«Accompagner» plutôt que «Conduire»  
«Aider» plutôt qu' «Assister»

## Développement partenarial et réponses innovantes

Cette diversité dans les demandes, les problématiques, les contextes de vie et de parcours nécessite une adaptation constante avec des modalités d'accompagnement différentes, la recherche de réponses innovantes et la mise en place de nouveaux partenariats. Il s'agit de penser l'intervention davantage dans un cadre ouvert, diversifié, interactif et complémentaire entre la personne et son environnement au sens large : entre ESMS, entre professionnels de différentes compétences (secteur du handicap, de la vieillesse, de la santé...) et cultures, mais également avec l'extérieur (et notamment avec les dispositifs de droit commun, qu'il s'agisse du libéral, de l'ambulatoire ou tout simplement de l'associatif, de la ville, des acteurs du social, du culturel, du sport, etc.).

L'atelier de jour contribue ainsi à faire du lien et à prendre une place active dans la coordination de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement. « Les professionnels sont (.../...) au service de la « mise en accessibilité » de la société et de ses services de droit commun, au lieu d'être cantonnées dans la seule réponse aux besoins de « compensation du handicap » émanant de la personne elle-même.

L'Atelier de jour prend appui sur les ressources du territoire notamment en signant des conventions de partenariat.

La dynamique inclusive dans laquelle s'inscrit l'établissement permet de rechercher, diversifier les approches, de partager les ressources et de mutualiser les compétences selon l'objectif recherché :

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS / ASSOCIATIFS

Région, département, formations, secteurs enfants / adultes



## PARTENAIRES SANTÉ

Entretien de sa santé



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Administrations



métropole  
rouenNORMANDIE

## VIE SOCIALE

### Culturel, associations / entreprises, sports



Service culturel



MJC Yainville  
Bibliothèque



Bibliothèque



Judo Club de Duclair

Educateur sportif Karaté



Piscine

## À NOTER

Cette liste non exhaustive est en constante évolution :

- Dans le cadre des activités organisées par les professionnels, les partenariats sont interrogés chaque année pour mesurer la pertinence de reconduite (répond-il toujours aux besoins identifiés ?)
- Les nouveaux besoins des bénéficiaires : recherche innovante d'appui, de formation pour un accompagnement adapté

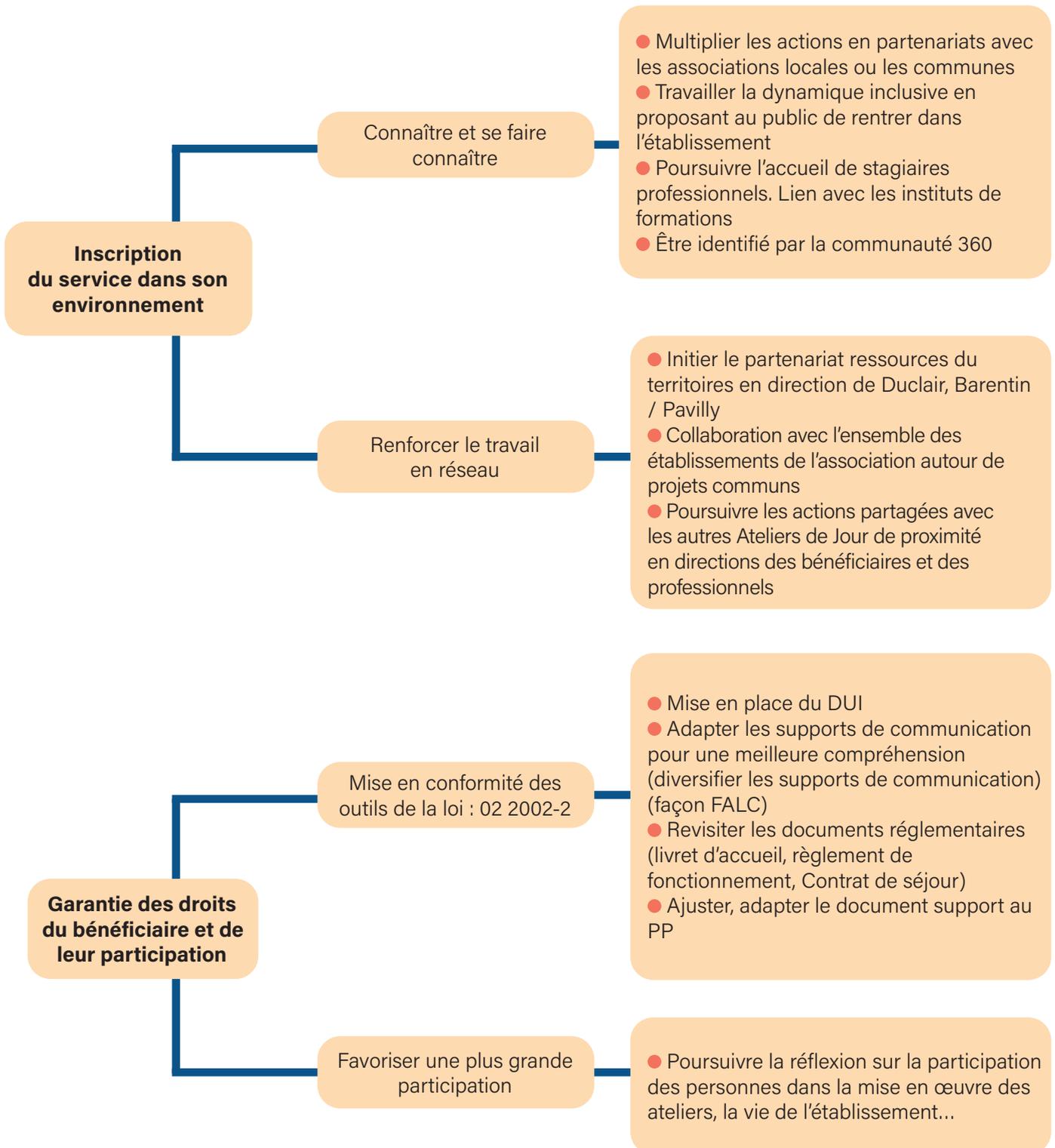
## Les axes d'amélioration et plan d'action

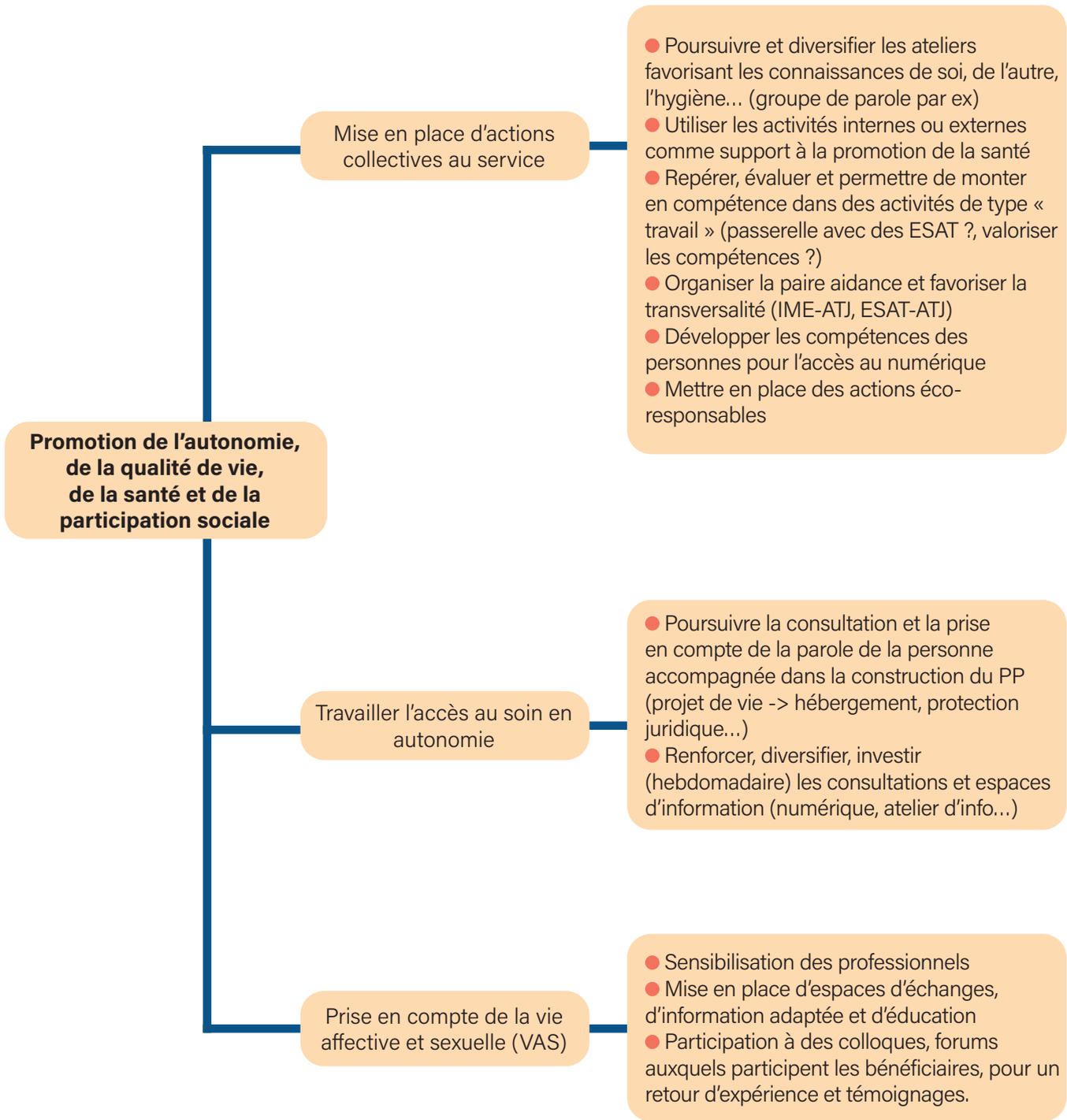
L'actualisation du projet de service a permis :

- D'intégrer dans les éléments descriptifs, les évolutions constatées
- De revoir les projections et les objectifs d'améliorations pour les 5 ans à venir.

Un certain nombre de thématiques abordées dans le plan d'action est commun à l'ensemble des établissements de l'Association mais déclinés différemment selon les secteurs (enfants/adultes)

Les axes d'amélioration cités sont en lien étroit avec le référentiel d'évaluation et concernent l'ensemble des établissements. Ils sont détaillés de façon opérationnelle dans le plan d'action de l'amélioration continue de qualité.





**Continuité et fluidité des parcours (une réponse accompagnée pour tous)**

Prise en compte des demandes et gestion des fins d'accompagnement

- Identifier les personnes relevant d'un accompagnement en Atelier de jour
- Réaliser des accueils temporaires et séquentiels (dans le cadre du répit par exemple)
- Prise en compte des fins d'accompagnement IME, amendements Cretons
- Travailler sur le parcours de vie des personnes dont de nouveaux besoins apparaissent (réorientation)  
Solliciter les partenaires « experts » (UMOSTED, EMH)

Faciliter les passages de relais

- Connaissances partagées (ESMS et droit commun) et appuis possibles entre les différents dispositifs (PA, PHV, EPHAD)

**Démarches qualité / ressources humaines**

Qualité de vie au travail

- Améliorer l'accueil du nouveau salarié par l'élaboration d'un livret d'accueil
- Clarifier le rôle et les responsabilités de chacun via les fiches de poste finalisées et les entretiens annuels
- Former les professionnels en lien avec les besoins des personnes (ex : TSA – gestion des émotions)

Monter en compétences

- Accompagner les professionnels dans l'appropriation des RBPP en lien avec l'évolution politiques sociales

Monter en efficience

- Fluidifier et maîtriser les circuits d'informations, de communication et de gestion (DUI, logiciel RH, logiciel de suivi de la qualité)

Amélioration continue de la qualité

- Inscrire l'établissement dans une démarche d'auto évaluation avec le nouveau référentiel HAS
- Préparer l'évaluation externe

